

Portant délégation de fonctions à Madame Fabienne Bermond Conseillère Municipale

LE MAIRE DE LA TRINITÉ,

VU l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui autorise le Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, à déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs conseillers municipaux,

VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020, constatant l'élection de Madame Fabienne Bermond, en qualité de Conseillère Municipale au Maire,

VU l'arrêté n°23.02.45 en date du 7 avril 2023, portant délégation de fonctions à Madame Fabienne Bermond, en sa qualité de Conseillère Municipale au Maire en ce qui concerne le **PERSONNEL ET LE CONSEIL CONSULTATIF DE LA VIE COMMUNALE**.

CONSIDÉRANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de mettre à jour le présent arrêté.

ARRETE

Article 1 : L'arrêté n°23.02.45 est abrogé.

Article 2 : Monsieur Ladislas Polski, Maire de la Ville de La Trinité, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de fonctions à **Madame Fabienne Bermond**, en sa qualité de Conseillère Municipale en ce qui concerne le **PERSONNEL ET LE CONSEIL CONSULTATIF DE LA VIE COMMUNALE**.

Article 3 : La délégation consentie par le présent arrêté prendra effet à compter de sa notification à Madame Fabienne Bermond.

Article 4 : Cette délégation de fonctions entraîne délégation de signature. Tous documents signés par Madame Fabienne Bermond, dans le cadre de la présente délégation de fonctions, seront signés comme suit :

« Madame Fabienne Bermond, Conseillère municipale déléguée au personnel,
au Conseil Consultatif de la Vie Communale »

Article 5 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié, notifié à l'intéressée et transmis au contrôle de la légalité et à Monsieur le Trésorier.

Fait à LA TRINITE, le

30 NOV. 2023

Spécimen de signature

Madame Fabienne Bermond,
Conseillère municipale déléguée
au personnel, au Conseil Consultatif
de la Vie Communale.

Ladislav Polski,
Le Maire de La Trinité.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification

Notifié le 02/11/2024.....

Signature :